

« Nous avons tous envie d'enfin maîtriser l'abattage afin d'accompagner nos animaux et de garantir qu'ils soient traités dignement. »

# L'Avenir Agricole

Journal d'information des Confédérations paysannes du Limousin

274 • Automne 2023 • 4 euros

## Défendons la souveraineté alimentaire par nos revendications et nos pratiques

**Développé par la Via Campesina dès 1996, le terme souveraineté alimentaire a été largement galvaudé. La souveraineté alimentaire désigne le droit des populations, de leur État ou Union à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers. Mais pour le syndicat majoritaire et le gouvernement, c'est le droit à produire pour exporter et soit disant nourrir le monde mais surtout pour développer le PIB, la balance commerciale de notre pays et ce, quoi qu'il en coûte. Ils justifient ainsi les accords de libre échange, la privatisation de l'eau par quelques-un-es, l'industrialisation de l'agriculture...**

À la Confédération paysanne, nous réaffirmons que pour défendre notre souveraineté alimentaire, l'agriculture doit répondre à toutes ses fonctions : nourrir les populations, entretenir les espaces et l'environnement, et dynamiser les territoires ruraux, en permettant entre autre aux paysans et paysannes de vivre dignement de leur métier. Nous le travaillons en permanence notamment au regard de l'immense défi d'adaptation au bouleversement climatique plus exponentiel qu'on ne l'imaginait.

### Protection de l'environnement

Lorsque nous parlons de produire en agriculture, immédiatement, c'est opposé à l'environnement. Combien de fois entendons-nous « la protection de l'environnement, c'est la friche agricole, c'est sûr que ça favorise la biodiversité ! » Prendre en compte l'environnement dans nos modes d'élevage, de production ne peut se traduire par devoir « élever la biodiversité » au détriment de notre production. Et inversement, nous ne pouvons produire

sans avoir le souci de maintenir une biodiversité. C'est parce que nous produisons autrement que nous permettrons à une biodiversité d'être présente, de se développer.

### Souveraineté

La défense de notre souveraineté alimentaire à l'échelle de notre territoire d'élevage a plusieurs « ennemis » :

- le dogme des accords de libre échange et de la dérégulation des marchés ;
- le rêve de l'agriculture énergétique - agrivoltaïsme, méthaniseurs industriels qui permettraient de dégager du revenu - une agriculture forcément en concurrence avec la nécessité de nourrir la population ;
- l'agro-industrie et ses lobbyings, toujours au détriment de l'environnement dans les modes de production et in fine d'une juste rémunération des paysannes et paysans ;
- le mythe du réensauvagement qui redonnerait toute sa place à la nature et à l'environnement.

### Réaffirmer nos valeurs

Notre souveraineté alimentaire en Creuse

et en Limousin a besoin que nous réaffirmons que nous sommes sur un territoire d'élevage, ce qui n'empêche en rien une diversification agricole, bien au contraire. Il nous faut accompagner les paysans et paysannes à relocaliser notre production agricole - par exemple en ayant des outils à taille humaine pour abattre, transformer et valoriser la viande que nous produisons sur nos territoires. On nous tourne en dérision en parlant de localisme... Ce n'est qu'un refus de la remise en cause du dogme que voudrait nous imposer l'agro-industrie. La relocalisation se réfléchit à des échelles de territoires à définir au niveau du pays voire entre pays frontaliers.

**Dénoncer** les dérives de l'agrivoltaïsme, **proposer** une priorisation de l'eau pour une juste répartition de ce commun, **construire** des projets pour valoriser l'élevage en Limousin... c'est ainsi que nous défendons notre souveraineté alimentaire.

Olivier Thouret,  
éleveur à Soubrebost (23)

### DANS CE NUMERO

• **Abattoir de Limoges Vers une mort sans dignité ?**  
p. 3

• **Dossier : Agrivoltaïsme**  
p. 4 et 5



• **Chasse Dégâts du gibier en Creuse**  
p. 7

L'Avenir Agricole  
Trimestriel  
CPPAP 0624 G 88287  
ISSN 2112-7662  
Éditeur : AINARC  
Imprimerie Rivet - Limoges  
Dépôt légal : à parution  
Directeur de publication :  
Michel Limes



# Le Projet alimentaire territorial Vallée de la Dordogne corrézienne avance à petits pas

**Déoulant des exigences de la loi Egalim, le PAT a pour objectif de développer la relocalisation d'une alimentation de qualité, si possible biologique, par différents moyens : vente directe (ferme, marchés, via des associations de paniers de producteurs, magasins...) mais aussi par l'organisation et le développement de l'approvisionnement de la restauration collective, publique ou privée, du territoire.**

Porté par le PETR Vallée de la Dordogne corrézienne, ce PAT a démarré en 2020. Il couvre 2 communautés de communes (Midi Corrèzien et Xaintrie Val Dordogne) ce qui représente 64 communes et 25 000 habitants répartis de part et d'autre de la vallée de la Dordogne.

## Réalisations

Voici les différentes étapes de ce projet avec ses points positifs et les difficultés rencontrées pour que celui-ci ait un impact significatif sur la relocalisation alimentaire dans notre secteur. En premier lieu, un annuaire a été réalisé, répertoriant producteur·ices et associations de producteur·ices. Nommé « Mon panier fermier », il a été remis à jour cet été et comprend aujourd'hui plus de 70 références. La perception de cet outil est plutôt positive. Parallèlement, les élu·es du PETR tiennent à mettre en avant la tradition et le savoir culinaire de notre territoire, cet effort s'adresse certes aux touristes, mais également à la jeunesse par le biais des écoles.

Autre avancée dans la restauration collective :

7 cantines ou restaurants collectifs se sont engagés début 2022 dans l'expérimentation pour l'approvisionnement local et bio à des degrés divers. L'Ehpad de St Privat et 6 cantines d'écoles communales ont été invités à former leurs cuisinier·es et gestionnaires par exemple sur la réduction du gaspillage alimentaire (avec le CPIE 19) ou l'aspect nutritionnel, faisant le lien entre alimentation variée, équilibrée à base de produits frais et la santé physique et mentale. Ces expérimentations devraient être généralisées. Toutefois, certaines limites apparaissent : la question budgétaire pour le bio et local, mais également l'organisation et la capacité de répondre à une demande diversifiée suffisante de ces produits. Cet automne, une étude portant sur la création d'une plateforme logistique simplifiée ayant pour objectif de développer une nouvelle filière bio et locale a été lancée. Cette étude, d'un budget de 48 000 €, est menée par l'entreprise Ceresco qui apporte un conseil spécialisé aux acteur·ices économiques et aux pouvoirs publics dans le secteur agricole et agro-alimentaire.

## Point de vue

Il semble que la question de l'offre, à savoir une production locale suffisante en quantité et en diversité se pose simultanément à ces études et expérimentations. Contrairement à ce qu'affirme Agnès Bertrand Lafeuille de la CDA 19, un travail de sensibilisation des paysan·nes en place et des porteur·euses de projet sur les exigences qu'une telle filière nécessite est à conduire, notamment pour que la diversité de production en fruits et légumes soit au rendez-vous. Il faut aussi prévoir le développement d'outils de transformation, en particulier pour les produits animaux. Des structures d'accompagnement existent sur le territoire tels qu'Adear et Civam. L'expérience et le savoir-faire des agriculteur·ices qui les dirigent pourraient être mis en valeur par un réel soutien de ces associations de développement agricole. Enfin, rappelons qu'un nombre important d'établissements de restauration collective ne sont toujours pas intégrés dans ce projet : collèges, lycées, cuisines centrales, centres de vacances, restaurants d'entreprise. Par ailleurs, le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine porte, étudie et valide les installations agricoles avec DNJA et soutient la diversification par le biais des PCAE et autres aides structurantes. Les projets tels

que les PAT ne devraient-ils pas être une des priorités de la région pour réorienter une partie de notre agriculture vers plus de local ?

*Michel Limes, membre du conseil de développement du PETR VDC référent PAT*

**PAT** : Projet Alimentaire Territorial  
**PETR** : Pôle d'Équilibre Territorial Rural  
**CDA** : Chambre d'Agriculture  
**ADEAR** : Association pour le développement de l'emploi agricole et rural  
**CIVAM** : Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural  
**DNJA** : Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (ex DJA)  
**PCAE** : Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

## Précarité alimentaire

Dans le cadre du PAT, un diagnostic a été réalisé sur 3 mois par un stagiaire étudiant de Bordeaux Sciences Agro. Un résumé en sera fait dans un prochain numéro de *l'Avenir Agricole*.

# Méga-bassines Victoire devant la justice !



## Reprise du procès des opposants aux méga-bassines le 28 novembre

Le 8 septembre dernier, après 7 heures de procès, le président du tribunal a annoncé une suspension des débats, fait extrêmement rare et singulier. Ceux-ci reprendront le 28 novembre. Les prévenus ont fait preuve d'une solidarité indéfectible. Ils ont tenu une défense collective, enchaîné les déclarations politiques et ont pu exprimer les raisons profondes de leur engagement tout en récusant les accusations fallacieuses à leur encontre. En même temps, du matin jusqu'à la nuit, près de 3 000 personnes exprimaient leur soutien aux 9 prévenus ainsi que leur engagement en défense des libertés et de l'eau comme commun. En attendant le 28 novembre, et alors qu'un chantier vient de commencer à Prieaux (79), la lutte continue !

La Confédération paysanne se félicite de la décision du tribunal administratif de Poitiers qui vient de juger deux recours et d'annuler le projet de création de quinze méga-bassines : sept en Charente, deux dans les Deux-Sèvres et six dans la Vienne. Le tribunal a donc suivi notre analyse et celle du rapporteur public qui, lors de l'audience du 19 septembre avait estimé que les prélèvements envisagés pour le remplissage de ces « méga-bassines » compromettent « la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ». L'arrêt du tribunal pointe à la fois le surdimensionnement des projets et le contexte hydrologique local et des effets prévisibles du changement climatique. Ce jugement pointe clairement que les volumes prévus par ces projets de méga-bassines permettraient aux irrigants bénéficiaires de prélever davantage d'eau que les volumes utilisés ces 10 dernières années. C'est une remise en cause du principe même de substitution, argument utilisé par l'administration et les porteur·euses de projets pour justifier les méga-bassines. Ce jugement légitime pleinement la demande de moratoire sur les méga-bassines portée par la Confédération paysanne, Bassines Non merci, les Soulèvements de la Terre et de nombreuses autres organisations et syndicats.

# RSA Les non-salarié·es agricoles sont concerné·es par le « contrat d'engagement »

**Dans le cadre du projet de Loi « Plein emploi » et de la création de France Travail, l'Assemblée nationale a été le théâtre de vifs débats concernant les 11 000 agriculteur·ices percevant le RSA. Ces dernier·es pourraient devoir effectuer des heures d'activité ou de formation supplémentaires pour le toucher.**

Dans le texte de loi, « les demandeurs d'emploi (...) devront signer un contrat d'engagement (...) qui précisera le niveau d'intensité de l'accompagnement, adapté aux besoins de la personne (...) ». Ce contrat pourra aller jusqu'à 15 à 20 heures d'accompagnement visant à l'insertion sociale et professionnelle pour ceux qui en ont besoin, notamment au sein des allocataires du RSA. Le gouvernement a promis des adaptations mais la MSA s'inquiète. En audition et lors d'entretiens parlementaires, ses représentant·es avaient informé les député·es de la situation des non-salarié·es agricoles bénéficiaires du RSA qui sont en activité et ne parviennent pas à en vivre, notamment concernant les nouveaux·elles installé·es. Pour les non-salarié·es agricoles, l'objectif de redirection vers le monde de l'emploi ne semble pas opérant puisqu'ils·elles y sont déjà et ne s'en sont jamais éloigné·es. « Nous ne pouvons que regretter que la spécificité tenant à nos bénéficiaires ait été écartée malgré notre signallement. Il est probable par ailleurs que d'autres travailleur·euses indépendant·es soient également concerné·es par cette situation tandis que la mesure est générale et ne tient pas compte d'eux·elles » insiste Pascal Cormery, Président de la CCMSA. Aurélie Trouvé, élue LFI-NUPES, souligne que « les 11 000 bénéficiaires » de ce RSA devraient « faire au moins 15 heures d'activité, comme des tests de personnalité » en plus de « leurs 50 à 70 heures de travail par semaine ». Elle a proposé un amendement excluant les non-salarié·es agricoles de ce projet. Les Confédérations départementales du Limousin interpellent leurs député·es pour ne pas voter ce texte en l'état !

# Limoges : Vers une mort sans dignité de l'abattoir public ?

**Un outil de travail à l'arrêt met les éleveur·euses de porcs en difficulté. La gestion du problème soulève incompréhensions et interrogations.**



Depuis le 13 septembre dernier, la chaîne porc de l'abattoir de Limoges est à l'arrêt. Ce stop brutal et sans sommation a sidéré tous les éleveur·euses.

## Silence radio

Nous attendions tous des informations de l'abattoir pour nous donner la date de rétablissement de l'outil mais rien, pas d'info... Après quasiment une semaine, des bruits de couloir ont commencé à circuler, la chaîne serait définitivement cassée et non réparable mais toujours aucune communication officielle. Ce n'est que le 19 septembre qu'un mail nous est envoyé.

« Note aux usagers.

L'abattage des porcs est interrompu du fait du dysfonctionnement de la chaîne.

La direction »

Une phrase et rien d'autre...

Sans aucune réponse officielle, les éleveur·euses se sont donc structuré·es en collectif, le MAPEL (Maintien de l'abattage des porcs sur l'établissement de Limoges), afin de faire front face à la crise. La Confédération paysanne a essayé d'obtenir des informations, des soutiens et a porté les revendications suivantes :

- Dans l'urgence, apporter une solution d'abattage pour les éleveur·euses sans surcoût ;
- Sur le moyen terme, réparer la chaîne porc de Limoges pour maintenir l'abattage local ;
- Sur le long terme, construire une solution pérenne, sécurisante et adaptée à notre territoire.

## Établissement public

L'abattoir de Limoges est un Epic, c'est-à-dire selon la définition officielle un établissement public industriel et commercial qui produit et, éventuellement, commercialise des biens et services. Son conseil d'administration est actuellement composé d'une douzaine de personnes dont les deux tiers sont des représentant·es de la Communauté urbaine de Limoges Métropole. Elle a donc bien en main la gestion et la communication de l'outil. Lors d'une première réunion le 22 septembre à la chambre d'agriculture réunissant les éleveur·euses, le président de la chambre et le directeur de l'abattoir, la position de l'abattoir était claire : la chaîne ne redémarrera pas, point final ! Mais suite à la détermination des éleveur·euses et à un appel à manifestation lancé par la Conf prévue le vendredi suivant sous les fenêtres du conseil communautaire de Limoges Métropole, changement d'ambiance.

## Désengagement

Une semaine après, le président de la Communauté urbaine de Limoges Métropole nous fait les annonces suivantes :

- Financement du transport des animaux et du retour des carcasses depuis l'abattoir de Villeneuve sur Lot, à 260 kilomètres de Limoges ;

- Lancement d'une expertise de la chaîne par un expert indépendant et réparation si les travaux sont inférieurs à 500 000 € ;
- Sur le long terme, souhait de déplacer l'abattage de porcs et d'ovins sur un autre site autour de Limoges et maintenir l'abattage bovin sur le site actuel. Avec cette proposition sur le long terme, la Communauté urbaine de Limoges souhaite se désengager de la gestion de l'abattoir. Pour la partie bovine, les 3 principaux gros abatteurs privés entreraient au conseil d'administration et seraient donc financeurs et évidemment décisionnaires. Une première réunion a déjà été organisée cet été avec les gros abatteurs afin d'initier ce changement de gouvernance. Quant à l'abattoir ovin/porcin, il serait à destination des éleveur·euses locaux·es ce qu'on pourrait voir d'un très bon œil. Nous avons tout·es envie d'enfin maîtriser l'abattage afin d'accompagner nos animaux et de garantir qu'ils soient traités dignement. Cependant la frontière entre gestion partagée avec les producteur·ices et abandon total des services publics est maigre.

## Questions

Comme cela nous a été rappelé à plusieurs reprises par les différentes instances, l'agglo n'a pas d'obligation légale de maintenir un abattoir sous statut public. **En effet c'est vrai, mais n'en a-t-elle pas le devoir ?** Le fait que l'abattoir de Limoges soit le plus gros abattoir public multi-espèces de France n'est pas un hasard : le Limousin est historiquement une terre d'élevage. Les richesses de notre territoire comme l'élevage ovin, les races locales limousine ou porc cul noir et l'ensemble des produits locaux si souvent mis en avant par les politiques ne peuvent pas exister sans abattoir. Ce maillon n'est pas le plus séduisant de la chaîne ni le plus rentable mais il est essentiel ! Le 2 octobre dernier, la Conf a été invitée avec les autres syndicats à visiter la chaîne d'abattage porc afin de constater son état de détérioration. L'état de l'outil est bel est bien désastreux et pour cause : selon le directeur de l'abattoir, aucun investissement réel n'a été fait depuis plus de 15 ans...

**Comment peut-on affirmer souhaiter maintenir la filière porc en vente directe sur un territoire et laisser le maillon abattoir se détériorer autant ?** Ce double jeu qui consiste à encenser les produits locaux d'un côté et saboter l'outil de production de l'autre n'est pas acceptable. Aujourd'hui nous ne cherchons pas de coupable, nous souhaitons juste trouver une ou des solutions adaptées à notre territoire et pour cela les politiques publiques doivent être en accord avec le discours qu'elles portent !

*Clémence Delmotte, éleveuse de porcs à Coussac-Bonneval (87)*

## PLUTÔT NOURRIR

Loin de nous l'idée de proclamer qu'il faut toujours se méfier des nouveautés techniques ou technologiques, nous savons tous les jours les services qu'elles peuvent nous rendre quand elles sont utilisées à bon escient. Mais aujourd'hui, la croyance que ces nouveautés vont résoudre tous les problèmes risque de nous amener dans une impasse.

L'agrivoltaïsme en est un des nombreux exemples. Le développement forcené de parcs photovoltaïques sur les terres agricoles se fait au prétexte de nous fournir un revenu et sous couvert de l'image moderne et consensuelle de l'énergie renouvelable. Aucune réflexion sérieuse n'est menée sur la concurrence entre la production de biens alimentaires et énergétiques (quel·e agriculteur·ice croira que sa production et la valeur agronomique de sa terre seront augmentées sous les panneaux ?) ni sur les inégalités de revenus qui en seront la conséquence, encore moins sur la pertinence du développement de la consommation électrique à tout prix.

Les propositions concernant la future loi d'orientation agricole (LOA) en sont un autre exemple. Là aussi, c'est la fuite en avant avec aides massives à la robotisation. L'approche ne se fait pas par ce qu'est produire un aliment, ni notre lien avec la nature et les paysages ou notre rôle dans leur préservation, mais comment mettre le monde paysan au service des industries et de la finance.

« Agir d'abord, réfléchir ensuite » semble toujours être la devise de nos dirigeant·es, nous le voyons également avec les « nouveaux » OGM, qui, par un coup de baguette administrative, ne seront plus qualifiés d'organismes génétiquement modifiés tout en étant bien scientifiquement parlant.

C'est parce que nous nous soucions de notre avenir et de celui de celles et ceux qui viendront après nous que nous devons continuer à nous faire entendre.

*Léo Mertens, paysan retraité*

# BIO DES MESURES GOUVERNEMENTALES INSUFFISANTES

Porteuse d'un plan d'aide pour éviter une crise systémique, la Confédération paysanne avait demandé 15 000 euros par ferme. Le ministère s'est contenté d'un plan d'aide de 60 millions d'euros.

## Plan d'aide : où en sommes-nous ?

Une première enveloppe de 10 millions d'euros, annoncée au salon de l'agriculture, a été jugée unanimement insuffisante. Cela représentait 150 euros par ferme ! Une seconde enveloppe de 50 millions d'euros impose encore des critères très discriminants qui ne permettent pas à tous les producteur·ices en difficulté d'y prétendre. Le plan d'aide a ouvert le 16 août via FranceAgriMer pour une clôture des dossiers prévue au départ au 20 septembre. En plus de l'insuffisance des moyens mobilisés, la Confédération paysanne avait demandé un allongement du délai. Elle a été entendue, mais la date de clôture de dépôt des demandes d'aides n'a été prolongée que de 9 jours ! La faiblesse du plan d'aide du gouvernement est criante, comparée à d'autres plans d'aides. Par exemple, le « plan de sauvetage » pour répondre à la crise de la filière porcine, déclenché en 2022, était doté de 270 millions d'euros qui ont concerné 2 000 exploitations agricoles. Soit 4 fois plus que celui annoncé pour les 60 483 fermes à la bio.



## Photovoltaïque sur terres agricoles : faut-il tomber dans le panneau ?

**Présenté comme contribution du territoire aux enjeux capitaux de la lutte contre le réchauffement climatique, le développement effréné du photovoltaïque au sol est lancé. La transition énergétique est en marche, l'électricité solaire y prend sa part, et comble de bonheur, elle va même sauver l'agriculture. Belle histoire pour qui veut y croire, mais la vérité est bien différente.**

La France est très en retard dans la réalisation de ses engagements internationaux en matière de capacité de production d'énergies renouvelables. Elle s'y met à marche forcée, dans un désordre absolu et une urgence qui autorise tous les abus.

### Solution miracle

Ainsi donc, plutôt que de prioriser les terrains déjà artificialisés, pourtant bien suffisants pour atteindre les objectifs de la PPE<sup>1</sup>, elle ouvre la possibilité de produire de l'électricité sur terrain agricole aux industriels du photovoltaïque et autres investisseur-euses aux appétits aiguisés par l'abondance des moyens publics. Et comme il y a des résistances, à commencer par celles contenues dans le code rural, elle cautionne via sa loi APER<sup>3</sup> le stratagème des promoteur-rices de l'électricité solaire, le mal nommé agrivoltaïsme.

Ce concept patenté FNSEA-filière photovoltaïque se présente comme le remède à tous les maux de l'agriculture : le panneau, c'est tout à la fois la garantie du bien être animal, la solution à l'assèchement des sols, la protection contre à la fois le gel et la canicule, le rempart contre la grêle, l'amélioration des récoltes... n'en jetez plus, la coupe est pleine, le panneau sauvera le monde.

### Nouveau maître

Au-delà de ces prétendues vertus qui restent à vérifier, le but est de présenter la production photovoltaïque comme un indispensable appendice de la production agricole, le moyen formidable de lui permettre de surmonter les difficultés de son exercice. À terme, il ne peut plus y avoir de ferme sans panneau. Et ainsi le tour sera joué, la rente photovoltaïque sera assurée.

Et après l'industrie agro-alimentaire, le monde agricole connaîtra un nouveau maître, celui de l'industrie des énergies renouvelables. Et son cortège de conséquences : artificialisation durable des terres, impact majeur sur la disponibilité et le prix du foncier, conflits d'intérêts pour collectivités territoriales et chambres d'agriculture, dégradation de la qualité de vie au travail et des paysages, précarisation et subordination des paysan-nes, perte d'autonomie dans les pratiques agricoles ...

### Nécessaire régulation

Pour éviter ce funeste sort, nous demandons aux services de l'État de puissamment réguler ce développement anarchique. À commencer par rendre publics les objectifs de puissance installée assignés par Paris aux départements, de recenser d'urgence les gisements de surfaces artificialisées éligibles aux panneaux et d'orienter prioritairement les porteurs de projets vers celles-ci, de définir en lien avec les parties prenantes une doctrine départementale cadrant et planifiant l'évolution inévitable du mix énergétique local.

*Simon Codet Boisse, cultivateur de céréales panifiables à Oradour-sur-Vayres (87)*

1. Voir les rapports de l'ADEME qui appellent à privilégier ces modèles (toitures, parkings, friches industrielles) pour éviter d'occuper des sols agricoles.
2. PPE : Programmation pluriannuelle de l'énergie. Comme le rythme actuel de déploiement est trop faible, l'État entend assouplir les règles pour faciliter l'implantation de photovoltaïque sur les bâtiments, les friches, mais avant tout sur les terres agricoles, naturelles et forestières.
3. Loi APER : Accélération de la production d'énergies renouvelables.

## Produire de l'énergie de façon raisonnable

# Que penser du photovoltaïsme ?

À Bellac, l'édition de TechOvin 2023 a lancé le débat sur le photovoltaïque au sol pour cette rentrée agricole. Avec une omniprésence de stands consacrés à la production d'énergie, on est tenté de se demander s'il s'agit encore d'un salon qui promeut le développement des filières agricoles.

**C'est sans doute parce qu'on manque de pistes pour maintenir une filière ovine en difficulté, qui rémunère mal ses paysannes et ses paysans, qu'on est tenté de livrer nos pâtures à la production d'énergie.**

**Le stand de la Confédération paysanne les 6 et 7 septembre 2023 a vu passer des militant-es fermement opposé-es à ces projets, des éleveurs et des éleveuses inquiét-es de l'avenir de leur métier.**

**Nous avons débattu avec des entreprises qui développent ces projets d'agrivoltaïsme, convaincus de la dimension écologique de leur démarche. D'autres qui représentent des institutions, des coopératives, questionnent le positionnement de la Confédération paysanne, qui leur semble opposée à tout.**

**La posture de vigie, que nous assumons, vise à s'assurer que ces projets ne remplacent pas le revenu agricole par la manne énergétique, que les instances qui les valident soient de réels garde-fous, qu'ils fassent l'objet d'un vrai débat démocratique et n'empêchent pas les paysan-nes qui suivront de s'installer.**

## Loi APER : échanges à la fête de la Montagne Limousine

**Par un chaleureux dimanche après-midi, Philippe, Sylvain, Anne et moi avons animé un temps d'échange autour du photovoltaïque au sol dans le cadre de la Fête de la Montagne Limousine à Peyrat-le-Château (87). Le public était bienveillant, et principalement à la recherche d'informations pour pouvoir se mobiliser efficacement quand les promoteur-rices viendront prospecter non loin de chez lui.**

Rappelons brièvement la position de notre syndicat : le photovoltaïque (PV) avec plaisir sur nos bâtiments, mais surtout pas sur nos terrains !

### Zone d'accélération

La loi APER, décrétée à la hussarde (on attend encore la fin des décrets d'application pour la fin de l'année), met les communes au pied du mur : avant le mois de décembre, elles devront produire une carte opposable des zones d'accélération. Dans lesdites zones, les projets n'auront plus de publicité, ne donneront plus lieu à une enquête publique, bref deviendront quasiment impossibles à suivre, sans parler de les contester le cas échéant. L'enjeu est donc d'aller voir nos élu-es dès maintenant pour s'enquérir de ce qu'ils comptent proposer. Le point crucial est que si la carte n'est pas produite dans les très courts délais demandés, la commune est par défaut considérée comme totalement en zone d'accélération.

### Tentation

L'enjeu pour nous paysan-nes est de défendre l'élevage, et notre intime conviction est que sous couvert de proposer une solution (efficace à l'échelle individuelle) les panneaux dans les champs ne feront que creuser les inégalités entre nous, et que les animaux

serviront de vitrine ou de prétexte, mais que les sommes en jeu transformeront celles et ceux qui choisissent cette voie en salarié-es de l'industrie énergétique. Par ailleurs, en l'état de la législation, strictement rien ne garantit la pérennité de la destination agricole des terrains concernés, ce qui constitue une attaque frontale et dangereuse du statut du fermage. Enfin étant donné les sommes d'argent mises en jeu du point de vue du propriétaire, la tentation sera grande de préférer les panneaux à la location à un-e paysan-ne.

### Rester mobilisé-es

La multiplication de ces projets est quasi certaine dans les mois et années à venir, et si nous ne voulons pas voir nos paysages et nos modes de vie modifiés en profondeur, il est essentiel de rester soudé-es, de partager les informations, de s'appuyer sur les structures associatives existantes, de faire du bruit et de mettre la pression sur nos élu-es pour que le PV reste sur les toits, et que les champs, forêts, landes et tourbières demeurent un havre de repos et de sustentation pour nos animaux, ainsi que d'innombrables lieux de balades pour nos concitoyen-nes.

*Thibaut Grimand, éleveur à Champnétery (87)*

## Projet agrivoltaïque en CDPENAF

**300 pages à étudier en 8 jours avant de me prononcer à ma première CDPENAF (Commission départementale de Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers) sur un projet d'agrivoltaïsme de 17MWc prévu à La Pougé (23), tel était le défi qui m'attendait !**

Il faut dire que Statkraft, équivalent norvégien d'EDF, a su monter son dossier. Inventaire écologique complet, réduction de l'emprise au sol, travaux prévus en dehors des périodes de reproductions de la faune, impact sur le paysage, impact agricole... Tout est parfait pour ce futur site industriel, mot pourtant tabou avec 8 occurrences « indus » contre 163 « écolo » dans l'étude d'impact.

Le site, un bel îlot de 23ha de prairies naturelles, délaissé par le propriétaire, éleveur en fin de carrière et dont le siège d'exploitation est à plus de 20km. Dans le dossier, je relève sans plus d'infos « soutien d'un jeune éleveur ».

Vient le jour de la session CDPENAF où sont conviés entre autres, le propriétaire, deux cadres de Starkraft et hop, sorti du chapeau, « le jeune agriculteur », éleveur ovine « à soutenir ». Promotion et brosse à reluire, les trois parties vivent une idylle, les moutons gambaderont sous les panneaux de silicium au doux chant de l'alouette lulu.

Puis l'info pertinente tombe enfin : le propriétaire propose un bail emphytéotique à Statkraft, qui à son tour propose une convention de pâturage sur 5 ans au jeune.

L'occasion est trop belle ! Une convention ne vaut pas un bail rural. Je fais tomber l'argument « soutien » face à la précarité du jeune sur siège éjectable. En face, ça grince vraiment des dents « Pourquoi Statkraft irait dénoncer la convention ? Blablabla », je rétorque qu'il y a toujours la possibilité d'un désaccord, d'un problème humain. Je pense surtout à un problème financier.

Les protagonistes sortent avant le débat et le vote. Naïf, je questionne l'assemblée sur le pourquoi d'une telle compensation agricole alors que la nouvelle loi sur l'agrivoltaïsme prévoit que l'activité agricole reste dominante et que l'impact du PV est présenté comme quasi nul, hors perte des ICHN. Réponse dans le brouhaha sur la nécessité des compensations agricoles. Touchez pas au grisbi ! Message reçu.

J'enchaîne sur le montage tripartite qui contourne l'esprit de la loi avec la spéculation foncière. Outre l'artificialisation, le bail emphytéotique bloque les terres au long terme, empêche tout bail rural et le loyer PV ne peut que faire grimper les prix à l'hectare. Grimaces, défilement et contre arguments bien maigres. Bien entendu, c'est dans la boîte à la grande majorité. Le projet répond à l'accélération des ENR, la compensation à 5 chiffres fait briller les yeux et le greenwashing répond à la fin des énergies fossiles.

Bilan de l'histoire, j'apprends plus tard que la convention de pâturage passe à 10 ans, tant mieux, mais aussi que le jeune a déjà vendu les 3/4 de son troupeau et cherche des brebis de réforme à caser sous plusieurs parcs PV, aie.

Ni agriculture, ni paysannerie : avec l'arrivée des énergies dans nos champs, notre métier se transforme en prestataire au service de l'industrie. Bel avenir !

*Sylvain Tilleul, éleveur de brebis à Bord Saint-Georges, (23)*

## Deux axes de vigilance (et de lutte)

Le PV au sol se caractérise actuellement par l'achat de terres par des sociétés non agricoles, souvent des promoteurs de panneaux PV, ou des spéculateurs. Ces ventes de terres agricoles peuvent passer sous l'encadrement des SAFER, ou, si elles réagissent, la préemption rapide n'est pas toujours possible (délai de 15 jours !). Une fois la vente actée, ce sont aux habitant-es et aux communes de lutter localement (pétitions, décisions de conseil municipal s'opposant...) pour dissuader le promoteur d'artificialiser la terre acquise, sans attendre l'enquête publique !

Pour contrer toute revendication citoyenne et afin de contourner la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), l'État a prévu au sein de la loi APER :

- l'obligation pour les maires d'établir une carte de la commune d'ici fin 2023 en indiquant les zones pouvant accueillir des ENR (ZADER). Les communes qui n'auront pas réalisé cette carte seront réputées pouvoir accueillir des ENR sur l'intégralité de leur surface.
- le développement de l'agrivoltaïsme : cadre dans lequel l'agriculture sous panneaux PV serait « bonifiée ». Les panneaux, au lieu d'artificialiser, permettraient au contraire, l'agradation du potentiel agronomique (par leur ombre en cas de sécheresse), la protection contre les aléas climatiques (par leur protection contre la grêle), l'adaptation au changement climatique, l'amélioration du bien-être animal, etc.

À lire : le dossier de la revue *Silence* n°524 (septembre 2023)



## Le vrai combat à mener est celui du prix de la viande !

Depuis quelques années, notre coin de campagne est sillonné par une multitude de commerciaux, d'entrepreneur-euses, d'énergéticien-nes venu-es nous vendre à nous paysan-nes un produit, non que dis-je, plutôt un projet de territoire, et même une raison d'espérer en notre beau métier : l'agrivoltaïsme. Le chaînon manquant de la Basse Marche ! Rassembler sur une même surface une production d'électricité verte (!) ainsi qu'une activité agricole.

### Un rêve

Les panneaux produisent de l'électricité décarbonée et font de l'ombre aux moutons qui broutent et donc entretiennent le parc. L'herbe pousse mieux étant à l'abri de ce soleil si puissant désormais. Le ou la propriétaire du terrain, qui peut être paysan-ne ou non, perçoit un revenu locatif substantiel. Les collectivités touchent également des revenus de la présence de ces panneaux. Les consommateur-rices consomment de l'électricité verte. Et enfin, les sociétés énergétiques dans leur grande magnanimité refusent de verser des dividendes à leurs actionnaires et choisissent de tout réinvestir dans la reconstruction des services publics. Waouh, mais c'est un rêve cette histoire !

Notre territoire semble en bonne place pour faire partie des hot spots nationaux de cette activité nouvelle. Les ovins, tondeuses toutes désignées pour entretenir nos panneaux, sont déjà présents en quantité importante dans le secteur. L'activité touristique et ses yeux délicats ne semblent pas être le moteur du PIB local. Les sols sont de mauvaise qualité. Ah si ! Ils s'appuient dessus à chaque fois dans les études préalables. Et surtout, les choses sont quand même bien faites, on trouve ici un véritable vivier de paysan-nes qui galèrent et pour qui un complément de revenus serait le bienvenu !

### Artificialisation des sols

Et pourtant, nous sommes un certain nombre, paysan-nes de la Confédération paysanne et d'ailleurs à regarder d'un œil inquiet les projets en cours. Si nous comprenons les raisons financières qui amènent le monde agricole à accepter l'implantation de centrales photovoltaïque, nous estimons pour notre part que cela ne répondra à aucun des enjeux actuels. Premièrement, l'implantation de ces centrales artificialise encore des terres à vocation agricole. Malgré tous les arguments des porteur-euses de projets, n'importe quel œil réaliste considère le paysage d'une centrale photovoltaïque comme une zone artificialisée. Poteaux métalliques dans le sol, câbles enterrés, clôtures en dur, chemins d'accès sur des kilomètres... Si ces installations sont matériellement réversibles, elles ne le seront pas en pratique pour des questions de rentabilité.

Nous avons également une inquiétude en ce qui concerne le prix des terres et la disponibilité du foncier. En effet, si le fermage d'un-e paysan-ne représente environ 100 à 150 euros/ha/an la location pour du photovoltaïque est plutôt aux alentours de 2 000 à 5 000 euros/ha/an. Le risque est que, par appât du gain, des terres sortent

du statut du fermage et que certain-es paysan-nes en fin de carrière préfèrent conserver leur foncier pour s'assurer une retraite confortable. Selon certain-es expert-es en foncier « considérant les taux proposés, un hectare de terrain couvert de panneau avec un loyer de 2 000€/ha/an pourrait se valoriser entre 20 000 et 40 000 €/ha ». Différence disons, non négligeable, avec les prix pratiqués aujourd'hui en Basse Marche.

### La production ovine ne doit pas devenir un sous-produit de celle de l'électricité

Si comme pour les implantations d'éoliennes, l'impact paysager d'un parc photovoltaïque est une notion subjective, nous considérons que les décisions d'implantations doivent passer par le plus grand nombre. En l'état actuel des choses, ce n'est pas le cas et c'est le statut à combien sacré de la propriété privée qui prime.

Pour être autorisées en zones agricoles, les centrales photovoltaïques doivent être « compatibles » avec l'activité agricole, une notion qui nous semble dangereusement imprécise. De plus, avec la réglementation actuelle, rien ne nous assure du maintien à court, moyen ou long terme d'une réelle activité agricole.

En clair, tous les projets agrivoltaïques qui nous sont présentés à l'heure actuelle seront peut-être moins agricoles que voltaïques dans quelques années. Vouloir sortir l'élevage ovine de ses difficultés en adossant une production électrique à celle alimentaire est pour nous une hérésie. Le vrai combat à mener est celui du prix de la viande. Sinon *quid* des éleveur-euses qui ne pourront ou ne voudront pas en passer par le photovoltaïque au sol ? La production ovine ne doit pas devenir un sous-produit de celle de l'électricité, aussi verte soit-elle !

Nous considérons que la priorité est de soutenir l'élevage et non de l'abandonner aux mains des énergéticien-nes, d'engager une réelle recherche de sobriété énergétique et d'installer des panneaux photovoltaïques sur des surfaces déjà artificialisées.

*Hugo Bourdin, maraicher et éleveur à Vaulry (87)*



**Une carte des projets photovoltaïques existe:** <https://s.42l.fr/CarTE>

Si vous avez connaissance de projets qui ne sont pas sur cette carte, n'hésitez pas à envoyer un mail à : [environnement@roquecor.info](mailto:environnement@roquecor.info)

# Paysan, irrigant, confédéré et en stress... hydrique !



Je suis installé en maraîchage depuis 2014 au sud de Limoges dans une région que je découvre récemment.

## Obligé de s'adapter

Comme tout porteur de projet, avant de m'installer, je glanais des informations techniques entre les stages théoriques et les discussions avec les futures collègues sur leurs exploitations agricoles. Sur l'eau, le discours ambiant était de prévoir de l'irrigation pour les tunnels, mais le plein champ pouvait s'en affranchir. Je me rappelle des discours de certains techniciens de chambre qui disaient «c'est bien si tu prévois un système d'irrigation mais juste pour les serres, car en Haute-Vienne les carottes, pomme de terre, courges et autres légumes de plein champ n'ont pas besoin d'être arrosés, la pluie suffit...» Aujourd'hui, la donne a changé : sécheresse après sécheresse, en maraîchage, si tu n'arroses pas, ce sont les légumes qui meurent littéralement, et ton revenu avec. Alors, comme tant d'autres maraîcher·ères, j'essaie de m'adapter aux températures qui montent et à la pluviométrie qui diminue. Je passe des heures à amener des tonnes à eau pour sauver au tuyau d'arrosage certaines cultures, je me réveille certaines nuits en ayant peur d'avoir laissé une vanne ouverte et de vider mon forage, je m'habitue à devoir choisir qui sauver entre salades ou haricots verts, je me déssole en voyant certaines cultures dépérir et je me lasse de voir mes factures d'eau exploser !

## Retenir l'eau ne préserve pas du stress

En 2021, au bord de l'épuisement professionnel et fatigué de mettre en place des cultures qui ne poussent pas faute de pluie, je décide d'investir dans la création d'une retenue d'eau. Là, un long parcours administratif commence. On parle souvent du parcours du combattant lors de l'installation, mais le parcours pour construire une nouvelle retenue d'eau n'en est pas loin. Rendez-vous avec la DDT, la chambre d'agriculture, les bureaux d'études (tous débordés), les entrepreneurs, les banques, l'OFB, etc., etc.

Toute cette lourdeur administrative décourage beaucoup de paysan·nes qui, par peur de se mettre aux normes, ne se sécurisent pas en eau et ne peuvent pas optimiser leur production. Et là je ne parle que de la création de la retenue car après, pour toute la mise en place du système d'irrigation, son efficacité, sa rationalité : il n'y a plus personne. Dommage d'ailleurs que la gouvernance de la chambre d'agriculture ne décide pas de nous accompagner là-dessus. Alors, après plus de 18 mois de dossiers et de travaux de terrassement, ça y est, la réserve de 2 000 m<sup>3</sup> pouvant accueillir près de 3 500 m<sup>3</sup> est là : bonne nouvelle. Son pendant, la mauvaise : la pluviométrie de cet hiver n'a pas suffi à la remplir. Elle est à peine à un tiers et je n'ai pas commencé à pomper dedans... Alors, encore une fois cette année, j'ai fait la saison en stress... hydrique ! Et ce n'est pas fini !

## Ouvrir un indispensable débat

Au delà des soucis professionnels, le plus exaspérant est d'entendre les discours mensongers et démagogiques de la coordination rurale et du président de la chambre d'agriculture. Non, la Confédération paysanne n'est pas contre les retenues d'eau par principe ! Les discours simplistes qui confondent retenue d'eau et méga-bassine servent juste à prendre les paysan·nes pour des idiots·es et à les diviser. La CR, avec la chambre (on ne sait des fois même plus qui est qui), font peur et laissent croire qu'une guerre de l'eau entre paysan·nes est inévitable et que seul le·la plus fort·e gagnera. Faire peur plutôt que de faire avec. C'est se cacher pour ne pas ouvrir un débat entre paysan·nes sur les usages de l'eau et le partage de la ressource. Pourtant, il va falloir faire ce boulot là, se rassembler, nous paysan·nes, éleveur·euses et maraîcher·ères, irrigants et non irrigants pour partager et pouvoir vivre ensemble sur le même territoire avec la même eau qui tombe du ciel pour tout le monde.

Benjamin Foucaut, maraîcher à Pageas (87)

# Chasse et dégâts de gibier en Creuse

Depuis une trentaine d'années les populations de grand gibier (sangliers, chevreuils, cerfs) se sont considérablement développées dans notre département, créant des problèmes vis-à-vis de l'activité agricole.

La régulation de ces populations est effectuée essentiellement par les chasseur·euses, avec notamment pour objectif d'atteindre « l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ». D'après le code de l'environnement, cet équilibre « consiste à rendre compatibles, d'une part la présence durable d'une faune sauvage riche et variée, et d'autre part la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles ». Vaste programme !

## Schéma départemental de gestion

Au printemps 2022, un nouveau conseil d'administration a été élu au sein de la Fédération départementale des chasseurs 23 ; il est présidé par Madame Claire Thieriot (qui est également agricultrice dans le sud-ouest creusois). La volonté de ce conseil d'administration semble clairement de mettre en place toutes les actions qui permettront une cohabitation correcte entre activité cynégétique, agriculture et forêt. C'est dans cette logique qu'un schéma départe-

mental de gestion cynégétique (SDGC) a été élaboré par la Fédération des chasseurs en concertation avec ses partenaires. Nous avons participé à cette élaboration au titre de la Conf. Ce projet de SDGC a ensuite été validé par l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs puis adopté par la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage - CFDFS (dans laquelle nous avons une voix) - au printemps 2023, pour une durée de 6 ans.

## Abstention

Nous nous sommes abstenus lors de ce vote en CDCFS estimant qu'il y avait trop de flou sur certains points importants. Trois exemples :

- De quelle situation part-on aujourd'hui sur chacune des unités de gestion grand gibier du département (il y en a 22 pour le sanglier) et où veut-on arriver au terme des 6 années de ce SDGC (niveau de population des 3 espèces grand gibier et donc niveau de prélèvement d'animaux) ?
- Sur quels critères peut-on se baser pour savoir si localement l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est respecté ou pas (niveau de dégâts, présence de clôtures à gibier, problèmes avec les troupeaux bovins...) ? On devine aisément qu'il peut y avoir de grandes différences d'appréciation d'une personne à l'autre !
- Une réflexion va s'engager au sein de la Fédération des chasseurs pour une éventuelle « valorisation de la venaison » (viande du grand gibier). Cette idée nous heurte dans son principe si cette valorisation engendre un bénéfice financier.

L'un des points positifs de ce schéma cynégétique est

l'encadrement de la pratique de l'agraineage des sangliers qui devrait limiter les dérives que nous avons pu connaître dans le passé (voir encadré).

## Contacts

La Chambre d'agriculture a sollicité 2 ou 3 agriculteur·ices dans chaque ancien canton du département pour gérer les objectifs ainsi que les problèmes locaux liés à la chasse, en concertation avec le·la ou les administrateur·ices de la Fédération des chasseurs concerné·es, les présidents d'ACCA et les lieutenants de louveterie (qui interviennent pour l'administration). La liste de ces représentant·es agricoles sera communiquée par la Chambre d'agriculture lorsqu'elle aura été mise à jour. Si vous avez des problèmes avec le gros gibier sur votre ferme, vous pouvez également contacter votre président d'ACCA, la Fédération des chasseurs ou le service chasse de la DDT. Il est important également de remplir les demandes d'indemnisation de dégâts (formulaire disponible auprès de la Fédération des chasseurs à Guéret).

Stéphane Momboisse, représentant titulaire en CDCFS  
Richard Desseauve, suppléant



## MODALITÉS D'AGRAINAGE

L'agraineage est une pratique cynégétique autorisée par la FDC 23 sous différentes conditions. En Creuse, il concerne plus particulièrement le sanglier.

Il est seulement autorisé en tant que moyen de prévention des dégâts commis aux cultures agricoles. Il ne doit pas être une méthode artificielle pour cantonner les sangliers et en accroître ses effectifs.

Ainsi, les modalités d'agraineage sont définies comme suit, en référence aux préconisations nationales. En effet, le schéma constitue le cadre de fixation des règles et toutes modalités de cette pratique non précisées ci-après sont interdites.

Des contrôles peuvent être réalisés et pourront aboutir à des amendes si les règles ne sont pas respectées. L'agraineage ne doit pas être considéré comme du nourrissage, il doit simplement être dissuasif pour éviter des dégâts potentiels.

### Objectif 5.3.1 : Définir les modalités de l'agraineage

**Type de produits végétaux :** Seuls les produits végétaux non transformés sont autorisés (produits carnés interdits).

**Mélanges conseillés :** Maïs/Pois, Maïs/Tournesol (50 kg maximum par 100 ha boisés par semaine).

**Méthode :** À la volée, en linéaire.

**Localisation :** Seulement en milieu

boisé, en évitant la proximité des axes routiers et cultures appétentes.

### Formalisme :

• Contrat d'engagement individuel : déclaration obligatoire préalable à effectuer auprès de la FDC 23 à l'aide d'une cartographie. Cette dernière est faite à partir d'un imprimé type fourni par

la FDC 23. Il précisera les numéros de parcelles cadastrales, la superficie et la date à laquelle le ou la responsable agricole a été avisé·e, signifiant son accord ;

• Nécessité d'obtenir l'accord écrit des exploitant·es agricoles riverain·es de la parcelle, les plus proches du territoire sur lequel l'agraineage est réalisé. Consultation préalable du ou de la responsable agricole du secteur concerné ;

- Nécessité d'obtenir l'accord du ou de la propriétaire de la parcelle forestière ;
- La FDC 23 met à la disposition de la DDT les déclarations et doit informer la mairie annuellement ;

**Période :** du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre uniquement. Sa mise en œuvre n'est autorisée que 2 jours fixes par semaine. À titre exceptionnel, cette période pourra être modifiée, sur une durée limitée, sur une dérogation accordée par la DDT. Cette dérogation, qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral, ne pourra s'appliquer qu'à un territoire dont l'aire géographique ne pourra pas être inférieure à celle d'une commune, dans les mêmes conditions.

**Enclos :** agraineage autorisé dans les mêmes conditions.

# Pour une saine gestion de l'eau

L'eau, bien commun, ne peut être gérée par compartiments.

Et l'élevage, qui maintient nos paysages ouverts, a un rôle majeur à jouer dans son cycle et dans la préservation de sa qualité. Territoire en tête de bassin versant, sans nappes phréatiques, fonctionnant telle une éponge, nous sommes parfaitement conscient·es de nos limites, de la sensibilité des sols aux précipitations et de notre responsabilité envers les populations locales et celles de l'aval. Travailleurs et travailleuses de la terre, il est impératif de protéger les zones de captage en eau potable !

## L'eau, bien commun, ne peut être gérée par compartiments

### Économiser

Concernant l'eau à usage agricole (non potable), nous partons du principe que son utilisation doit être priorisée

certaines, mais avant tout économisée.

Il est donc du devoir de chacun de s'adapter au changement climatique en orientant ses pratiques agricoles vers plus d'économie en eau. Mais cela ne pourra se faire sans une politique de formation et un accompagnement

adapté, ni sans le soutien de nos institutions.

Dans un contexte de sécheresses à répétition et avec des températures encore record, nous invitons ainsi chaque paysan et paysanne à se responsabiliser et à mesurer l'intégralité de ses prélèvements car il sera sans cela impossible d'anticiper les besoins futurs et d'orienter les productions de chacun vers plus d'économie.

### Stockier

Loin de vouloir des mégabassines sur le territoire, le stockage reste néanmoins un sujet incontournable et qui ne saurait être tabou. La Creuse compte plusieurs milliers d'étangs. N'en déplaisent à certains, leur effacement généralisé serait catastrophique pour la profession et cela constituerait une aberration économique si de nouvelles infrastructures s'avéraient nécessaires dans le même temps. Dans ce sens, nous soutiendrons et défendrons toute initiative visant à développer la multifonctionnalité de ces étangs au bénéfice du plus grand nombre (réserve incendie, abreuvement, irrigation de cultures à haute valeur ajoutée).

### Prélever sur place

Par ailleurs, nous pouvons sans doute réduire le nombre de tonnes à eau qui circulent sur nos routes. L'eau

n'a pas vocation à être prélevée puis transportée à grand renfort de gazole non-routier, mais pourrait être prélevée et consommée de manière économe directement sur le parcellaire. Une Cuma de l'eau permettant de limiter le nombre d'ouvrages et de mutualiser les coûts pourrait constituer une solution.

L'ensemble de nos positions feront l'objet d'une communication ultérieure. N'oublions pas que tout est lié. Les choix économiques, les pratiques, le choix des espèces et des races, l'artificialisation des sols, l'industrialisation de notre profession avec l'agrandissement, tout cela a in fine une conséquence sur une ressource précieuse et limitée. Faisons les bons choix maintenant, nous sommes déjà en retard !

Sylvain Tilleul, éleveur à Bord-Saint-Georges (23)

## AIDER LA NOUVELLE GÉNÉRATION



## À PLANTER LES BASES

## DE L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

Parce que l'agriculture sera toujours essentielle, le Crédit Agricole met tout en œuvre pour encourager et accompagner les nouvelles vocations.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France - Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit. Siège social : 3, avenue de la Libération - 63045 Clermont Ferrand Cedex 9 - SIREN 445 200 488 RCS Clermont Ferrand - Société de courtage d'assurance inscrite au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 162. Découvrez notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet [www.credit-agricole.fr/ce-centrefrance](http://www.credit-agricole.fr/ce-centrefrance) ou en agences. Crédit photo : Getty Images.



## ASSURANCES AGRICOLES POUR TOUTES LES AGRICULTURES

Rendez-vous sur [groupama-agri.fr](http://groupama-agri.fr) ou contactez votre conseiller Groupama.

Groupama d'Or - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Or - Siège social : 14 rue de Vidalain, CS 93015, 31131 BALMA Cedex - 391 851 551 R.C.S. 70040105 - En réponse rapide par le code des assurances et soumis à l'autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - Crédit photo : Axelien Chauvaud.



Groupama la vraie vie s'assure ici



## Origine CORREZE

Retrouvez nos 209 producteurs et plus de 840 produits labélisés

[www.origine.correze.fr](http://www.origine.correze.fr)

# Pari réussi pour la fête paysanne en Corrèze

**Le 25 et 26 août a eu lieu la fête de l'agriculture paysanne organisée par le groupe jeunes de la Conf Corrèze. Le résultat de l'implication du groupe dans l'organisation de cet évènement fédérateur et festif s'est révélé à la hauteur de nos attentes.**

Le vendredi soir la diffusion du film « Croquantes » a entraîné le désir de créer un groupe femmes en Limousin. Le samedi toute la journée nous avons assisté à de nombreuses prises de parole sur des sujets tout aussi importants les uns que les autres :

- la table ronde sur l'eau nous a permis de transmettre une autre façon d'appréhender le besoin d'eau en agriculture grâce au guide de l'eau de la Confédération paysanne mais aussi de connaître les appréhensions générées par les projets industriels autour de l'eau grâce à Eaux Actes en Xaintrie et Bassines non merci 63 ;
- grâce à l'Adear, nous avons pu faire davantage connaître le statut de cotisant

solidaire et les différentes possibilités d'installation en agriculture ;

- la pièce de théâtre d'espoir paysan a touché les coeurs en rendant visible la sensibilité qu'engendre la vie paysanne dans notre société ;
- la conférence gesticulée de Tiffany Errien a montré la difficulté d'articuler sa passion avec l'abbération du système capitaliste ;
- un groupe des Amis de la Conf a pu se créer dans le département.

À tout cela s'est ajouté la richesse des associations militantes qui étaient présentes et la diversité de la musique proposée. Le pari de départ a donc été réussi : nous avons pu voir un monde paysan plein de nuances, plein d'humanité, ouvert au reste de la société. Nous remercions la municipalité de Gros Chastang d'avoir mis à disposition ses locaux. De plus, et cet aspect là m'a fait chaud au coeur, l'organisation s'est passée d'une manière impeccable, tous et toutes les bénévoles ont trouvé leur place, sans leader particulier, en bonne intelligence et ça, c'est une force !

Émilie Terrien,  
maraîchère à Chauffour-sur-Vell (19)

## Les correspondant-es SAFER de la Conf en Creuse



En recherche de foncier ? Contactez vos correspondant-es Safer de la Conf 23

**La Confédération paysanne est nécessaire pour vous défendre, pour défendre le métier et pour dialoguer avec l'État et la société. Plus nous serons nombreux-ses, plus nous aurons de poids et de moyens pour agir ensemble vers une agriculture paysanne ! En adhérant à la Confédération paysanne de votre département, vous vous ouvrez à un réseau de paysan-nes engagé-es dans différentes structures : La Confédération paysanne de votre département, La Via Campesina européenne et internationale, premier mouvement mondial et européen paysan dans 81 pays, et L'Adear Limousin : véritable laboratoire de terrain.**

# Rejoignez-nous ! Adhérez ! Abonnez-vous !

Confédération paysanne du Limousin, SAFRAN, 2 av. Georges Guingouin, CS 80912 Panazol, 87 017 Limoges Cedex 1

### La / les personnes qui adhèrent ou qui s'abonnent

Nom et Prénom : .....  
Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
E-mail de contact : .....  
Année de naissance : ..... Année d'installation : .....  
Productions de la ferme : .....

### Indépendamment de votre adhésion, vous pouvez vous informer grâce à :

- L'abonnement au trimestriel *L'Avenir Agricole*, journal syndical des trois Confédérations paysannes du Limousin : 15 € pour 4 numéros par an.
- L'abonnement au mensuel *Campagnes solidaires*, magazine national de la Confédération paysanne : 46 €

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre journal, dites-le nous par mail à : [contact@confederation-paysanne-limousin.org](mailto:contact@confederation-paysanne-limousin.org) ou par sms au 06 82 95 22 42.

### Formules d'adhésion Conf 19

*Selon la catégorie*

- Exploitant.e seul.e ..... 60 €
- Couple d'Exploitant.e.s ..... 80 €
- Jeune Installé.e ..... 40 €
- Retraité.e seul.e ..... 40 €
- Couple de retraité.e.s ..... 50 €
- Cotisant.e solidaire ..... 30 €
- Montant libre ..... €

### Formules d'adhésion Conf 23

*Selon la tranche de revenu annuel*

- < 8000 € ..... 20 €
- 8000 € - 12 000 € ..... 50 €
- 12 001 € - 16 000 € ..... 90 €
- 16 001 € - 25 000 € ..... 130 €
- > 25 000 € ..... 160 €
- Autre type d'adhésion ..... Montant libre

### Formules d'adhésion Conf 87

*Selon la catégorie*

- Exploitant.e seul.e ..... 60 €
- Couple d'Exploitant.e.s ..... 80 €
- Jeune Installé.e ..... 50 €
- Retraité.e agricole seul.e ..... 38 €
- Couple de retraité.e.s agricoles .... 45 €
- Personne en difficulté financière . 10 €

### Total adhésion et abonnement(s)

Verse un total de ..... €

Chèque à l'ordre de la Confédération paysanne 19, 23 ou 87. ou par virement / RIB à la demande sur [contact@confederation-paysanne-limousin.org](mailto:contact@confederation-paysanne-limousin.org)

Date : ..... Signature :

## FORMATION

### Améliorer ses pratiques

|                        |   |                       |
|------------------------|---|-----------------------|
| 13 novembre            | Planifier mes cultures en maraîchage  | Tulle (19)            |
| 30 novembre            | Irrigation en maraîchage : Optimiser mes apports en eau pour mieux gérer ma ressource | Tulle(19)             |
| 12 et 13 février       | Gestion du parasitisme des petits ruminants (ovins/caprins)                           | Limousin              |
| 26 février au 1er mars | Travail du métal : autoconstruire ses outils agricole                                 | Vicq-sur-Breuilh (87) |

**Vous êtes intéressé.e ?**  
Manifestez votre intérêt un mois avant  
Validez votre inscription ensuite.

### Formation Idéo projet

**7 jours de formations pour démarrer son projet**  
Tu as un projet d'installation, mais tu ne sais pas par où commencer ? Cette formation est faite pour toi !

Financer par la Limoges Métropole, elle est gratuite.  
**Du 6 au 27 novembre, tous les lundi et mardi**



### Formation installation et gestion d'entreprise

|                                  |  |              |
|----------------------------------|--|--------------|
| 20, 21 novembre et 4, 5 décembre | Chiffrer son projet et choisir ses statuts | Limoges (87) |
| 23, 24, 25 janvier               | S'installer en collectif, en GAEC          | Limoges (87) |
| Janvier                          | Œuvrer et travailler en couple             | Haute-Vienne |
| 4, 5 mars et 18, 19 mars         | Chiffrer son projet et choisir ses statuts | Corrèze      |

### S'installer

2 rdv collectifs successifs pour vous guider :

**RDVI (Rendez-Vous de l'Installation)**  
Pour comprendre le parcours à l'installation, connaître le réseau.  
(pré-requis pour l'accompagnement individuel)

- Haute-Vienne : 28 novembre
- Corrèze : 12 décembre
- Creuse : 31 octobre

**RDVA (Rendez-Vous des Aides)**  
Pour découvrir les financements/dispositifs/aides, partager vos questionnements, échanger, ...

- Haute-Vienne : 7 décembre
- Corrèze : 2 novembre
- Creuse : 30 novembre

### Transmettre

**Vous êtes dans une démarche de transmission ou d'association ?**  
Venez aux RDV de l'Installation !



05 87 50 41 03

[contact@adearlimousin.com](mailto:contact@adearlimousin.com)

Adear Limousin

## LA FORMATION IDÉO PROJET

**7 JOURNÉES POUR CONSTRUIRE SON PROJET EN AGRICULTURE PAYSANNE**

FORMATION BASÉE SUR DES MÉTHODES D'ÉDUCATION POPULAIRE

- PRISE EN COMPTE DES PARCOURS ET DES PERSONNES
- RÉCIPROCITÉ ET PARTAGE DE SAVOIRS ENTRE PARTICIPANT.ES
- TRAVAIL EN SOUS GROUPE AVEC DES OUTILS D'ANIMATION

### Recherchons

Nous sommes un collectif en prospection sur les contreforts du plateau de Mille-vaches (Creuse, Haute-Vienne ou Corrèze). Notre projet est de trouver un terrain de 10 ha à 40 ha de terres agricoles pour nous y installer et y développer des activités agricoles, artisanales et culturelles. Descriptif complet de notre recherche sur demande à [damien.roger@posteo.net](mailto:damien.roger@posteo.net) 06 77 60 18 28.